

Soutenances de thèse

- Adaptation transitoire pour les colloques et soutenances publiques de thèses (état au 14 juin 2020)

Les colloques privés continuent d'avoir lieu autant que faire se peut en vidéoconférence. S'ils interviennent en présentiel parce que souhaité par les participants ou nécessité par des raisons techniques, les règles édictées par l'OFSP continuent de s'appliquer dans les locaux utilisés à l'UNIL.

A l'issue du colloque privé, et en fonction du résultat, le jury et le candidat proposent une date au minimum trois semaines après la date du colloque privé, selon la pratique habituelle.

Les soutenances publiques en présentiel complet (jury, candidat·e et public) sont interdites jusqu'au 31 août par la Direction de l'UNIL.

Si par souhait ou pour des raisons techniques, le jury et le candidat·e sont présents sur le campus lors de la soutenance, **cela intervient sans public** et dans le respect des règles OFSP appliquées dans les locaux de l'UNIL, après discussion avec le Vice-doyen Recherche.

La présentation est limitée à une durée de 15-30 minutes et le candidat répond ensuite à des questions du jury pouvant aussi avoir trait à la communication scientifique, la transmission de la science au grand public (médiation scientifique) dans le domaine de sa thèse.

La soutenance publique en présentiel partiel est alors effectuée devant caméra vidéo et retransmise par des moyens numériques vers le public (transmission du lien zoom/Webex au public par exemple).

Lorsque la soutenance publique intervient entièrement par vidéoconférence (jury, candidat, public), elle a lieu dans les mêmes conditions de durée et d'échange avec le jury qu'en présentiel partiel.

Le secrétariat des doctorants se tient à votre disposition en cas de questions et pour l'organisation concrète liée aux procédures mentionnées ci-dessus.

S'adresser pour ce faire à Mme Joëlle Richard (joelle.richard@unil.ch).

Nous rappelons qu'il s'agit de mesures transitoires, susceptibles de modifications dans des délais assez courts. Nous essayons de préserver au maximum dans ce contexte les intérêts des candidat·e-s et des jurys.